

## C'est voté ! (les points forts)

### Administration

- ✗ **Élargissement des compétences du Président** sur certains points afin d'être plus réactif (*modalités des emprunts, lignes de crédit de trésorerie, régies comptables, cession des biens immobiliers*).

### Finances

- ✓ Attributions de compensation 2023 relatives aux transferts de charges de la piscine, de la mobilité et du retour de la compétence "signalisation horizontale" aux communes.
- ✗ Attributions de compensation 2023 relatives au reversement de la fiscalité des éoliennes.
- ✓ **Adoption des 3 budgets** de la CCPHVA pour 2024. **PAS DE HAUSSE DE LA FISCALITÉ.**

### Culture

- ✓ Renouvellement de la **convention de contrainte de service public entre la CCPHVA et la régie personnalisée de L'Arche** au titre de l'année 2024, pour soutenir le développement de la politique culturelle sur le territoire.

### Environnement

- ✓ Ouverture d'une nouvelle filière à la déchèterie communautaire pour collecter **les déchets d'outillages du peintre**.
- ✓ Mise en place de la **TEOMI pour les administrations** (collèges, lycée, gendarmeries, etc.).

### Mobilité

- ✓ Modifications du règlement du **dispositif d'aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)** :
  - la prime concerne désormais l'acquisition d'un VAE neuf ou d'occasion vendu par un professionnel,
  - le dispositif est renouvelé pour la période 2024-2026. Les crédits alloués seront revus chaque année.

### Ressources humaines

- ✓ Désignation d'un référent déontologue de l'élu local, définie par la loi.
- ✓ **Création de 3 postes** suite à la réorganisation de service des structures de la petite enfance et de la reprise en régie par le pôle environnement de la collecte des Points d'Apport Volontaire sur le territoire et du tri sélectif à Villerupt.
- ✓ Autorisation donnée au centre de gestion 57 de lancer une procédure de marché public pour la souscription de contrats d'assurance statutaire pour les agents de la CCPHVA.

